

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 13

votants : 15

l'An deux mille vingt-quatre
le 12 novembre 2024 à 18 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2024

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme FERRAT – M. GILLES – Mme BOFILL – M. FURESTIER – M. RAYBAUD – M. IPSILANTI – Mme LE HE – Mme ESNEE – M. LAZARD – M. GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : M. EL ATTAR à M. BELIN – Mme BRUGNON à Mme GUYONNAUD

Délibération n°2024 - 119

OBJET : Dénomination de rue « Rue du Docteur Rey »

M. le Maire propose au conseil municipal de rendre hommage au Docteur Norbert Rey, médecin à Barjac, en dénommant, sous réserve de l'accord de son épouse Christiane, une rue du village à son nom. Il met en exergue la longévité de l'exercice de la médecine du Docteur REY, médecin à Barjac pendant 51 ans, ainsi que son engagement social. Il fut en effet le médecin des mineurs, succédant ainsi au Docteur VALLAT. Il sera un temps médecin des pompiers dès 1974.

Né à Arles de parents fonctionnaires, le Docteur REY a obtenu son diplôme de docteur en médecine en 1973 à la faculté de médecine de Montpellier. Dès 1972, il effectue des remplacements à Barjac. Il est, avec le Docteur CHAILLOT, le médecin qui a exercé le plus longtemps à Barjac. En raison de sa proximité avec le cabinet médical au sein duquel le Docteur REY a exercé avec l'aide de son épouse, M. le Maire propose de dénommer « Rue du Dr REY » l'actuelle rue de l'église.

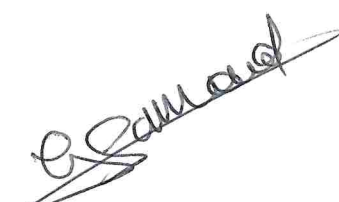
Ce faisant, la commune signale sa reconnaissance en faveur de la profession de médecin après avoir dénommé l'avenue CHAILLOT, médecin à Barjac de 1831 à 1887, la place Charles GUYNET, médecin à Barjac de 1867 à 1885, la place du Dr Roques, médecin à Barjac de 1898 à 1920 et la rue CHEVALIER-LAVAURE, médecin à Barjac de 1930 à 1963.

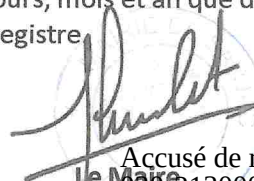
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,
DECIDE de dénommer, sous réserve de l'accord de son épouse, l'actuelle rue de l'église « Rue du Docteur Rey ».

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre


La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD


Le Maire
Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20241112-71_119-DE
M. Edouard CHAULET
Reçu le 20/11/2024